

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DE LA  
LICENCE DE DROIT DES AFFAIRES DE  
L'UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR  
UFR DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES  
DEPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES**

**L'équipe d'évaluation :**

- Ndiaw DIOUF, Président
- Mbissane NGOM, Membre,
- Djibril Niang NDIAYE, Membre

**Signature**

**Pour l'équipe, le Président**

**Juin 2017**

## Table des matières

1. Présentation du programme évalué.....	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation .....	4
3. Description de la visite sur site.....	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation de programmes) .....	7
5. Points forts.....	14
6. Points faibles.....	16
7. Appréciations générales.....	17
8. Recommandations à l'établissement .....	19
9. Recommandations à l'ANAQ.....	19
10. Proposition de décision .....	20

Le présent rapport est établi par l'équipe d'experts ainsi composée :

- Ndiaw DIOUF, Agrégé de droit privé, Professeur Titulaire des Universités, ancien Doyen de la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar,
- Mbissane NGOM, Agrégé de droit privé, Maître de conférences, Directeur de 14 unités de Formation et de Recherches de Sciences juridiques et politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, membre,
- Djibril Niang NDIAYE, Expert commercial, membre de l'Ordre national des experts et évaluateurs agréés du Sénégal, vacataire à l'Université Alioune DIOP de Bambey, membre,

Tous nommés en qualité d'expert par décision n° 000003 MESR/ANAQ-Sup/SE/RAF du 25 janvier 2017.

## **1. Présentation du programme évalué**

Le programme objet du présent rapport d'évaluation est la Licence de Droit des affaires de l'UFR des Sciences Economiques et Sociales (UFR SES) de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ). Ce programme de licence en droit est mis en œuvre depuis le démarrage des enseignements à l'UASZ en 2007-2008. Le programme ambitionne de former des juristes pré spécialisés en droit des affaires. Ses enseignements sont articulés autour de six semestres de formation au cours desquelles les disciplines de base du droit (droit civil, droit constitutionnel, histoire du droit et des institutions), des disciplines plus spécifiques de droit des affaires (droit commercial, droit des sociétés, droit des procédures collectives, droit bancaire) et des disciplines d'ouverture intellectuelle (gestion, comptabilité, fiscalité) sont étudiées.

Le programme reprend les fondamentaux de l'enseignement en licence du droit. Il n'innove pas beaucoup en la matière, même si, fondamentalement une spécialisation en licence est rare pour des enseignements généraux. Le classicisme du programme se comprend, cependant, dès lors que l'ambition est de former des juristes d'affaires capables de servir dans n'importe quel contexte.

## 2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation est établi par un comité dénommé **Comité de pilotage de l'auto-évaluation du programme de licence de droit des affaires de l'Université Assane Seck de Ziguinchor**. Ce comité créé par un arrêté n°001/UASZ/UFRSES/DIR/CSA du 28 janvier 2016 est composé ainsi qu'il suit :

- Mme Dielya Yaya WANE, chef du département de droit des affaires,
- M. Jean-Louis CORREA, enseignant chercheur au département de droit des affaires,
- M. Khalifa Ababacar KANE, enseignant chercheur au département de droit des affaires,
- M. Moussa GUEYE, responsable pédagogique,
- M. Gora LO, expert qualité,
- M. Dembo DIAOULA étudiant en Master.

Le rapport est bien présenté. Ses rédacteurs ont cherché à répondre avec clarté et concision aux questions posées. Il est accompagné d'annexes constituant autant d'éléments de preuve des affirmations qui y sont contenues.

Cependant, certaines réponses ne correspondent pas à celles auxquelles on pouvait légitimement s'attendre au regard des questions posées.

Ainsi, dans la réponse à la question relative à la concordance entre le programme et les objectifs poursuivis, il est indiqué que ledit programme vise, entre autres, la formation de juriste d'entreprise, d'auxiliaires de justice et d'agents des collectivités publiques. Il faut relativiser : le programme de droit des affaires n'est pas le cadre le plus approprié pour assurer la formation des agents des collectivités publiques, alors même qu'il y a maintenant une formation en droit public.

Par ailleurs dans la réponse à la question relative à la détermination et à la communication des processus, compétences et responsabilités décisionnels, il est simplement fait un renvoi à la loi n° 81-59 sur le statut du personnel enseignant des Universités. Il fallait, à notre avis, mettre en relief les mesures adoptées par le programme pour satisfaire cette exigence.

Enfin, dans la réponse à la question relative aux volumes horaires consacrés au travail personnel de l'étudiant et à la formation présentielle pour chaque crédit, il est dit qu'ils représentent respectivement 40% (8 heures) et 60% (12 H). Cela ne correspond pas à ce qui figure dans la maquette. Au demeurant celle-ci devrait être revue pour tenir compte de la règle

selon laquelle un crédit correspond à 20 heures et que les crédits sont affectés aux unités d'enseignement et non aux éléments constitutifs.

### **3. Description de la visite sur site**

- **Organisation et déroulement de la visite**

La visite a commencé par une rencontre avec la direction de l'UFR des Sciences Economiques et Sociales en présence du chef du département de Sciences juridiques qui propose le programme, du Vice-recteur de l'UASZ et Responsable de qualité et d'une douzaine d'enseignants-chercheurs et de membres du personnel d'appui à la mise en œuvre du programme.

Après avoir présenté l'équipe qui l'accompagne, le Chef du département a souhaité la bienvenue aux experts. En réponse, l'équipe des experts a présenté sa composition, remercié l'Université pour la qualité de l'accueil et précisé les termes de la mission. L'accent a été mis sur la démarche caractérisant le processus d'évaluation qui vise à contribuer à l'amélioration de la qualité dans la mise en œuvre du programme de formation.

Après les propos introductifs prononcés par le vice-recteur Monsieur SOW qui a mis l'accent sur le programme assurance-qualité de l'Université Assane Seck, il y a eu les interventions du Professeur Babacar NDIAYE, Directeur de l'UFR et Madame Dielya Y. WANE, chef du département qui abrite la licence qui ont présenté respectivement le programme. Un échange constructif a eu lieu entre les experts et les responsables du programme.

L'équipe des experts a sollicité auprès de l'administration de l'Université des documents qui permettent de mieux apprécier l'offre de formation. Il s'agit :

- des extraits de délibération des différentes instances pour analyser le processus de validation du programme ;
- des PV du Conseil d'administration.

Après ces demandes, des questions ont été posées sur la maquette et plus précisément l'affectation des crédits, l'absence de lien épistémologique entre les éléments constitutifs composant les unités d'enseignement et le déséquilibre entre le temps consacré à l'enseignement en présentiel et celui qui est consacré au travail personnel de l'étudiant (TPE) Des réponses ont été fournies par le Professeur CORREA qui a insisté sur les réalités de la zone et l'établissement des premières maquettes par des équipes de l'UCAD.

Les membres de l'équipe d'experts ont eu des entretiens avec les trois composantes du programme.

Ils se sont d'abord entretenus avec le personnel administratif, technique et de service, notamment le conservateur de la bibliothèque, l'informaticien en service à la Division « étude et développement », le responsable de la pédagogie, un agent du service de la scolarité centrale, la secrétaire du département de sciences juridiques, un agent de la Direction « insertion et stages » et la responsable du bureau d'accueil, d'orientation et d'information.

Ils ont ensuite rencontré une équipe d'étudiants inscrits aux différents niveaux de la formation.

Ils ont enfin rencontré les représentants des enseignants.

- **Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)**

Les visites (bibliothèques, salles, amphis etc.), effectuées dans de bonnes conditions, ont été suivies de démonstration, surtout à la salle des délibérations. Les experts ont bénéficié de l'accompagnement et des explications des responsables pédagogiques de la filière concernée, et du personnel de l'Université. Des efforts sensibles de modernisation ont été notés pour relever le défi de l'étroitesse des locaux.

Les salles disposent d'une aération suffisante et sont équipées de ventilateurs et parfois d'extincteurs ainsi que des consignes de sécurité.

Des tableaux d'affichage existent pour les emplois du temps, les notes de service, les résultats des contrôles de connaissance et des informations générales.

#### 4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation de programmes)

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
<p><i>Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé</i></p>
<p>La maquette et les plans de cours permettent d'avoir des indications précises sur les objectifs du programme.</p>
<p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</b></p>
<p><i>Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.</i></p>
<p>Les autorités compétentes de l'Université ont pour ambition de permettre aux étudiants d'avoir, à la fin de la formation, les compétences nécessaires pour exercer la profession de juriste d'entreprise ou d'auxiliaire de justice. Cela correspond aux missions d'un département de Sciences juridiques.</p>
<p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</b></p>
<p><i>Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.</i></p>
<p>Pour établir et conserver les liens avec le milieu professionnel, un programme de stage est prévu. Il comporte plusieurs volets :</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil, conseil, orientation et sensibilisation des étudiants dès leur admission à l'UFR ;</li><li>• Mise à disposition d'outils de recherche de stage et d'emploi ;</li><li>• valorisation de l'offre de formation auprès des entreprises etc...</li></ul>
<p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</b></p>

## **Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

***Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.***

Il y a, dans les textes de base applicables aux Universités sénégalaises de manière générale et dans les textes régissant de manière spécifique l'Université Assane Seck de Ziguinchor, les règles définissant le processus de prise de décision, mais rien n'indique que ces textes sont portés à la connaissance des personnes intéressés, notamment les étudiants.

Les processus, compétences et responsabilités sont peut-être définis, mais il n'est pas sûr qu'ils soient portés à la connaissance des intéressés de manière adéquate.

Remarque : Il est important d'adopter, au plan interne, des mesures permettant de déterminer avec précision les attributions de tous ceux qui interviennent dans le processus de prise de décision et d'en faire une large diffusion par les moyens appropriés.

**Appréciation globale sur le standard : PARTIELLEMENT ATTEINT**

***Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.***

Les enseignants prennent part aux processus décisionnels puisqu'ils font fonctionner les structures de base (assemblées de département et d'UFR) au sein desquelles les décisions sont prises ; par ailleurs ils sont chargés de la mise en œuvre du programme.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.***

Il existe une cellule interne d'assurance qualité animée par un enseignant chercheur.

Une évaluation interne avait été initiée et les enseignants avaient pris une part active à cette évaluation. Les résultats de cette évaluation ont d'ailleurs été pris en compte pour la réforme du programme de licence.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**



### **Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques**

*Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.*

Le programme comprend une maquette structurée. Mais, la ventilation des crédits entre les unités d'enseignement ne correspond pas aux exigences du système LMD. Les crédits sont affectés aux éléments constitutifs et non aux unités d'enseignement.

Des plans de cours existent, mais il n'est pas sûr qu'ils couvrent toutes les matières, tout au moins si l'on s'en tient à ceux qui ont été communiqués à l'équipe d'experts.

Remarque : Il faut mettre la maquette en conformité avec le système LMD en veillant à ce que les crédits soient affectés aux unités d'enseignement et non aux éléments constitutifs d'unités d'enseignement.

**Appréciation globale sur le standard : PARTIELLEMENT ATTEINT**

*Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.*

Le programme d'études couvre, pour l'essentiel, le champ disciplinaire du droit des affaires. Un programme de stage permet de combiner formation théorique et formation professionnelle.

La maquette élaborée comporte une rubrique dédiée à l'évaluation ; la répartition des crédits est prévue, même si elle n'est pas conforme aux règles applicables en la matière ; il y a également des indications sur le mode d'évaluation : contrôle continu et épreuve terminale.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.***

Les règles relatives à l'obtention des crédits et des diplômes, sont pour l'essentiel, fixées par les textes organisant le régime des études dans les universités. Elles sont complétées par les maquettes et portées à la connaissance des étudiants lors des amphis de rentrée.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.***

Le taux de réussite qui était très élevé au départ est en baisse depuis quelques années. Mais des efforts sont faits pour inverser la courbe : tutorat, amphis de rentrée etc.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

#### **Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

***Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.***

- Les cours magistraux et travaux dirigés sont dispensés par des enseignants-chercheurs permanents au nombre de 8 appuyés par des enseignants rattachés à d'autres universités et des professionnels qui interviennent en qualité de vacataires. Il existe très peu d'informations sur ce personnel d'appoint.

Les critères de sélection des enseignants permanents sont, de manière générale, communs à toutes les Universités publiques ; ils sont rappelés lors des appels à candidature.

- Les enseignants permanents sont titulaires du doctorat en droit privé ou en droit public. Il y a parmi eux un maître de conférences agrégé et trois maîtres assistants dans la hiérarchie des grades du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur. Il convient de souligner que tous les curriculum vitae n'étaient pas disponibles : l'équipe d'experts n'a eu accès qu'à 4 cv ; ceux de Mme Dieyla Yaya Wane, Mme Malado AGNE, M. Ibrahima MBOUP et M. Jean-Louis CORREA.

- Les enseignants permanents sont pour certains en activité depuis que l'UFR de sciences économiques et sociales existe ; les autres ont acquis une expérience d'enseignement dans les universités françaises.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.***

- La combinaison des textes portant sur le statut des enseignants et ceux relatifs aux universités permet de déterminer la charge hebdomadaire de chaque enseignant compte tenu de son grade, étant précisé que le personnel enseignant et de recherche est tenu de consacrer la totalité de son activité à l'enseignement et à la recherche.
- En ce qui concerne le temps consacré aux enseignements, la charge horaire est, pour les enseignants chercheurs permanents, comme pour tous ceux qui exercent leurs activités dans les Universités publiques, définie dans la loi organique n°81-59 qui tient compte du grade. Compte tenu du déficit d'enseignants, beaucoup d'heures complémentaires sont effectuées. Les enseignants sont tenus de consacrer la totalité de leurs activités à l'enseignement et à la recherche.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.***

- La mobilité des enseignants est assurée compte tenu des voyages d'études et des missions d'enseignement effectués à l'étranger. Dans le même temps le département de droit des affaires accueille des enseignants provenant d'autres universités telles que l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar et l'Université Gaston BERGER de Saint-Louis. Les documents produits ne permettent cependant pas d'avoir une idée claire de la part des enseignements assurée par les enseignants non permanents ; il y a une seule certitude : elle est moins importante qu'au début.
- Remarque : Il est important d'établir et de mettre à jour périodiquement la liste des enseignants vacataires, les disciplines enseignées et le volume horaire de chacun.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## **Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s**

### **Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.**

- Les conditions d'admission au programme pour les primo entrants sont publiées dans les sites du ministère et de l'Université. Cela dit, des informations complémentaires sont fournies à titre occasionnel lors de l'amphi de rentrée et de manière continue par les soins des agents du bureau d'accueil, d'orientation et d'information (BAOI) de l'Université Assane Seck de Ziguinchor.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.**

L'examen des statistiques mises à notre disposition révèle que, depuis la création de la licence et à tous les niveaux de la formation, il y a un déséquilibre au détriment des filles.

Il n'y a pas, au vu des documents produits, de politique de discrimination positive pour promouvoir les candidatures féminines.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.**

- Le système LMD est conçu de manière à favoriser la mobilité des étudiants et le programme de droit des affaires permet, du seul fait qu'il est établi conformément aux règles applicables à ce système, de créer les conditions de la mobilité. Il est cependant nécessaire d'adopter des mesures d'accompagnement pour que les étudiants puissent tirer profit de cette mobilité. Les documents fournis ne permettent pas d'avoir les informations sur l'existence et le contenu d'un programme de mobilité.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.**

En ce qui concerne l'encadrement des étudiants, il y a une contrainte majeure : le ratio nombre d'étudiants/nombre d'enseignants. Il résulte de nos échanges avec les autorités que ce ratio est d'un enseignant pour 39 étudiants.

**Appréciation globale sur le standard : PARTIELLEMENT ATTEINT**

**Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.**

Des actions sont menées afin d'assurer l'insertion professionnelle des étudiants, Outre la prise en compte des exigences de professionnalisation dans l'élaboration des programmes, il y a les mesures adoptées pour permettre aux étudiants d'acquérir des outils de recherche de stage et d'emploi. Il convient d'ajouter que le réseau des alumni existe, même s'il n'est pas stabilisé. Par ailleurs les étudiants peuvent bénéficier des services du bureau chargé de l'insertion et des stages.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux**

*Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.*

L'université Assane SECK de Ziguinchor souffre d'un déficit de locaux et tous les établissements qui la composent sont affectés par cette situation...de crise. Un projet de construction de locaux est cependant en cours de réalisation et à l'achèvement des travaux, les problèmes seront en partie réglés.

Pour le programme qui fait l'objet de l'évaluation, le travail se fait essentiellement à la bibliothèque. Le nombre de documents intéressant le droit des affaires est certes appréciable (1236 ouvrages et autres supports de publication), mais reste insuffisant compte tenu des besoins. Il convient de relever au passage qu'il n'y a pas d'abonnement à des revues sur support papier.

**Appréciation globale sur le standard : PARTIELLEMENT ATTEINT**

## 5. Points forts

La visite a permis de relever une diversité d'éléments positifs à mettre au crédit de l'UASZ et qui renforcent la qualité de la licence de droit des affaires.

- **Programme pertinent et contenu pédagogique en cohérence avec les objectifs affichés**

L'équipe a noté que le programme proposé répondait aux exigences classiques en matière d'enseignements du droit des affaires à un niveau de licence. En effet, les matières fondamentales du droit, à savoir le droit civil, le droit administratif, le droit pénal, le droit commercial, sont abordées. Des matières complémentaires, favorisant la culture juridique des étudiants sont également enseignées tout au long du cycle. Il apparaît alors qu'il existe une cohérence entre les objectifs de la formation et son contenu pédagogique.

- **Profil du corps enseignants cohérent avec l'offre de formation**

L'analyse des CV des enseignants et les discussions menées avec le personnel enseignant mettent en évidence la qualité de ceux qui sont chargés d'animer cette formation. Il ressort de la visite que le profil du corps professoral est en adéquation avec l'offre de formation. Les cours magistraux sont dispensés par des enseignants chercheurs de l'UASZ auxquels se joignent des enseignants des autres universités sénégalaises. Les titulaires des cours magistraux sont tous titulaires du doctorat d'Etat ou du doctorat unique et ont eu, avant leur recrutement à l'UASZ, une expérience professionnelle d'enseignement pertinente. Ce qui est à saluer.

Il faut en outre noter que le corps professoral fait preuve d'une disponibilité remarquable. Il est ressorti des discussions avec les étudiants qu'il est possible de rencontrer les enseignants sans difficulté et que les reports d'un cours en raison de l'absence d'un enseignant sont extrêmement rares. Par ailleurs, tous les cours sont mis à la disposition des étudiants au moyen d'une plateforme d'enseignement à distance.

- **Existence d'un mécanisme d'évaluation régulière du programme en vue de son adaptation à l'évolution des connaissances**

L'UASZ a mis en place un dispositif régulier d'évaluation mixte de son offre de formation. Ainsi, tous les cinq ans, un séminaire ouvert à tous les enseignants et aux partenaires de l'université est organisé pour évaluer les différentes formations et déterminer les évolutions qu'elles doivent connaître. La licence de droit des affaires a bénéficié de ce mécanisme. Ce

qui a entraîné une adaptation de sa maquette qui a été modifiée à deux reprises depuis le démarrage des activités de l'UASZ.

- **Un personnel administratif technique et de service dévoué**

La mission a constaté que le programme peut s'appuyer sur un personnel administratif technique et de service dévoué. Les membres du PATS ont relevé les efforts faits pour respecter les normes universitaires et exécuter le programme dans des conditions satisfaisantes. Ainsi, le service informatique a pu concevoir un logiciel de gestion pédagogique utile. De même, il existe un programme d'appui et d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, il est ressorti des discussions que le PATS est fortement impliqué dans le processus d'évaluation des connaissances des étudiants avec la mise en place régulière d'une commission des examens dans laquelle siègent des représentants du PATS et qui travaille en étroite collaboration avec le chef de département et les différents présidents de jury.

- **Forte implication du monde socioprofessionnel dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme**

La licence de droit des affaires évaluée bénéficie d'une forte implication du monde socio-professionnel. Il ressort des discussions et des documents exploités que des experts, praticiens du droit et du monde des affaires, ont participé, à des degrés divers, à la conception du programme, à sa mise en œuvre et à son évaluation régulière. En effet, le constat a été fait que l'UASZ a fait le choix d'associer des experts à la définition de son offre de formation, de faire intervenir des professionnels dans l'enseignement et d'en solliciter pour évaluer ledit programme. Il s'ensuit une adaptation régulière du programme et du contenu des enseignements à l'évolution du droit des affaires.

- **Démarrage de la construction de l'UFR SES**

Un espoir d'amélioration des performances du programme existe avec la construction des locaux de l'UFR SES. Cette construction peut laisser présager une amélioration sensible des conditions de travail du personnel du département en raison de l'augmentation des salles de cours qu'elle induit. Le site visité comprend en effet plusieurs salles de classes et des amphithéâtres qui devraient permettre de combler une partie du déficit infrastructurel. Ce qui devrait avoir pour effet une amélioration sensible de la qualité des enseignements dans le programme.

## 6. Points faibles

Il existe des zones d'ombres qui affectent la qualité du programme évalué. L'accent doit notamment être mis sur cinq points qu'il est important de corriger.

- **Maquette non conforme**

Dans la maquette soumise à l'équipe d'experts, plusieurs anomalies peuvent être décelées.

Ainsi :

- les crédits sont affectés aux éléments constitutifs des unités d'enseignement et non aux unités d'enseignement elles-mêmes ;

-l'affectation des crédits est faite de manière arbitraire ; le rapport nombre d'heures d'enseignement/nombre de crédits dans la maquette ne permet pas d'avoir des crédits correspondant à 20 heures ;

-la répartition du nombre d'heures entre travail en présentiel et travail personnel de l'étudiant n'est pas conforme aux exigences des textes sur le système LMD.

- **Absence de validation institutionnelle des modifications du programme**

Le programme évalué a recruté ses premiers étudiants en 2007-2008. Depuis lors, il a connu deux modifications, en 2008-2009 et en 2013. Ces modifications ont été opérées à la suite de séminaires d'évaluation des différents programmes de l'UASZ. Cette volonté d'adaptation permanente des programmes est à saluer. Il faut cependant noter qu'il ne résulte pas des documents mis à la disposition des experts que les propositions de modification formulées lors du séminaire de 2013 ont été validées par les différentes instances de décision de l'UASZ, et notamment le conseil d'administration. Il apparaît que le nouveau programme a été mis en œuvre uniquement après sa validation par le conseil d'UFR alors que seul le conseil d'administration peut autoriser l'ouverture ou la modification d'un programme.

Le défaut de validation par le conseil d'administration fragilise le programme.

- **Absence d'un système institutionnel d'évaluation des enseignements**

L'absence d'un système institutionnel d'évaluation des enseignements par les étudiants a été relevée. Il est vrai que des initiatives individuelles existent. Certains enseignants interpellent directement les étudiants pour avoir leurs appréciations sur leur enseignement. Il reste que c'est un processus informel, qui ne met pas en évidence les résultats de cette évaluation ni les actions de remédiation qui pourraient être mises en œuvre pour corriger les insuffisances soulignées par les étudiants.



Il est important que l'évaluation se fasse de façon institutionnelle afin que les résultats soient partagés par les instances pédagogiques de l'UASZ et que la formation en pédagogie universitaire puisse s'y appuyer pour proposer les modules appropriés.

- **Niveau pas très élevé des professionnels intervenant dans la formation.**

La forte implication des professionnels dans le programme a été soulignée. Cependant, il faut relever que ceux-ci n'ont en général qu'un diplôme de deuxième cycle, malgré leur longue expérience pratique. Ce niveau peut avoir un impact sur le niveau de conceptualisation et de théorisation nécessaire dans l'enseignement des sciences juridiques. En effet, la licence de droit des affaires objet de la présente évaluation est un diplôme général de formation initiale. Il ne s'agit pas d'un diplôme professionnalisant. A ce titre, leur apport théorique pour fonder les connaissances générales des étudiants est fondamental. Cette dimension risque de manquer dans les enseignements des professionnels.

- **Insuffisance des locaux**

L'insuffisance des locaux pour exécuter le programme est un des points faibles les plus évidents. De façon générale, l'UASZ est dans des locaux étroits et insuffisants, ce qui conduit à une mutualisation des salles de cours. S'il faut noter que cette mutualisation a permis au programme de fonctionner jusqu'à ce jour, il reste que le déficit infrastructurel est un handicap en ce qu'il empêche une forte montée en puissance et qu'il affecte les conditions de travail des étudiants en les obligeant à se retrouver dans des salles exigües et à subir des enseignements en feu continu. L'impact sur le rythme de travail est de ce fait assez lourd, les enseignements pouvant être programmés de 8H à 20H.

Il faut en outre noter l'insuffisance des bureaux pour le personnel d'enseignement et de recherche. En effet, le constat, à ce niveau, est qu'ils sont dans des conditions de performance très faibles. Ce qui peut nuire à la qualité de leurs enseignements.

## **7. Appréciations générales**

**7.1** Le rapport provisoire élaboré par l'équipe d'experts avait été communiqué à l'Université Assane Seck afin de recueillir les observations des autorités compétentes. En réponse aux remarques qui ont été formulées, le comité d'auto-évaluation a fourni des réponses qui ne remettent pas en cause, sauf sur certains points, les conclusions du rapport provisoire.

### **-Sur la concordance entre le programme et les objectifs**

Le comité d'auto-évaluation fait sienne la remarque selon laquelle la licence de droit des affaires ne constitue pas le cadre le plus approprié pour assurer la formation des agents des collectivités publiques et s'engage à corriger la maquette pour en tenir compte.

### **-Sur la détermination et la communication des processus, compétences et responsabilités décisionnelles**

Après avoir relevé le caractère imprécis des observations des experts (qui avaient relevé qu'il ne suffit pas de renvoyer à la loi de 1981 portant statut du personnel enseignant et qu'il faut mettre en relief les mesures adoptées se conformer aux exigences en matière d'assurance-qualité), le comité d'auto-évaluation a souligné que le manuel des procédures, dont une copie a été communiquée, précise désormais clairement les processus, compétences et responsabilités.

### **-Sur la répartition du volume horaire entre la formation en présentiel et le travail personnel de l'étudiant**

Le comité d'auto-évaluation relève que la maquette est en cours de correction.

-Sur le respect de la règle selon laquelle le crédit, qui correspond à 20 heures, doit être affecté, non pas aux éléments constitutifs, mais à l'unité d'enseignement, le comité a fait savoir à l'équipe qu'il a effectué les corrections nécessaires.

### **-Sur le niveau des professionnels intervenant dans la formation**

Le comité d'auto-évaluation s'engage à recruter des professionnels d'un niveau de formation élevé, ce qui est d'ailleurs d'ores et déjà effectif.

### **-Sur l'absence de documents écrits attestant de la tenue des réunions de 2013-2014 ayant pour objet l'examen et la validation des programmes.**

Après avoir reconnu qu'il ne peut que déplorer l'absence de ces pièces, le comité d'auto-évaluation a cependant tenu à porter à la connaissance des experts le travail de collecte de la documentation qui a été mené postérieurement à leur passage et qui lui a permis de retrouver « le document de base de la création des formations à l'UASZ qui avait été élaboré par des experts venant de Dakar et Thiès, les procès-verbaux des révisions des maquettes des licences de 2008 et 2013 lors de séminaires qui avaient plutôt la configuration d'assemblées de l'Université élargies au monde professionnel et aux experts qui avaient validé tous les programmes avant leur mise en œuvre ». Il prévoit cependant, compte tenu de la nécessité de

faire valider les programmes par le conseil d'administration, de soumettre cette question au prochain conseil.

**7.2** Des efforts sont faits pour assurer une formation de qualité. Les effectifs sont raisonnables. Les étudiants bénéficient d'aide et d'assistance de la part des autorités académiques et administratives. Les préoccupations d'insertion professionnelle sont prises en compte.

Cependant malgré les assurances données et les engagements pris, des insuffisances peuvent être relevées :

- faiblesse du taux d'encadrement ;
- insuffisance des locaux et des équipements ;
- maquette non conforme aux exigences du système LMD, du point de vue de la répartition du quantum horaire.

## **8. Recommandations à l'établissement**

Au regard des observations qui ont été faites, l'équipe d'évaluation externe formule les recommandations suivantes :

- Renforcer les ressources humaines tant du personnel d'enseignement et de recherche que du personnel administratif, technique et de service ;
- Définir et respecter les procédures internes de validation des offres de formation (depuis le département jusqu'au conseil d'administration) ;
- Institutionnaliser l'évaluation des enseignements ;
- Renforcer le service de la documentation : élargissement de la bibliothèque centrale, abonnement à des revues juridiques généralistes et spécialisées ;
- Mettre en conformité la maquette avec les règles notamment en ce qui concerne, d'une part, le respect du ratio travail personnel de l'étudiant /formation en présentiel et, d'autre part, l'affectation des crédits.

## **9. Recommandations à l'ANAQ**

- Mettre en place d'un système de contrôle des engagements pris par les autorités de l'Université Assane SECK de Ziguinchor ;

- Organiser périodiquement des visites sur le terrain pour voir si les infrastructures et les programmes sont toujours aux normes.

## **10. Proposition de décision**

Il ressort des constatations effectuées et de l'analyse des documents fournis, avant comme après le rapport provisoire, que les conditions sont réunies pour l'accréditation du diplôme de licence de droit des affaires organisé par l'Université Assane SECK de ZIGUINCHOR.

*au vu de ce qui précède, les experts désignés pour évaluer la Licence de Droit des Affaires de l'Université Assane Seck de Ziguinchor recommandent l'ACCREDITATION de ce Diplôme.*